



1. Qu'entend-on par la « mise en chantier » de la construction du bâtiment? Veuillez décrire les caractéristiques physiques et visuelles qui doivent être observées par satellite, par exemple le défrichage des terres, la coulée de la fondation, la charpente du bâtiment.

R : Conformément à la méthodologie des enquêtes de la SCHL concernant la mise en chantier et l'achèvement des projets, la mise en chantier est définie par la coulée de la fondation.

2. La demande d'information stipule que « tous les types de bâtiments à l'échelle du Canada » présentent un intérêt. Y a-t-il une structure de taille minimale précise qui ne serait pas prise en considération? Disons des latrines, des jardins personnels, etc.

R : Seuls les bâtiments exigeant un permis de construction présentent un intérêt. De manière générale, un bâtiment plus petit que 10 pieds sur 10 pieds (ou 3 mètres sur 3 mètres) ne serait pas pris en considération, ce qui exclurait donc les structures telles les latrines et les remises de jardin, alors qu'un garage, abri d'auto, ou une piscine creusée serait inclus.

3. Qu'entend-on par l'« achèvement » de la construction du bâtiment? Veuillez décrire les caractéristiques physiques et visuelles qui doivent être observées par satellite, par exemple l'installation de la toiture, etc.

R : Un certain nombre de facteurs combinés seront probablement pris en considération. Ils pourraient inclure, sans s'y limiter : l'installation complète de la toiture; la pose de tourbe ou l'ensemencement de gazon; la mise en marche du chauffage ou de la climatisation; le retrait de l'équipement de construction; etc.

4. Fournissez un lien ou des renseignements détaillés au sujet du « programme d'investissements en construction de bâtiments ». S'agit-il d'un programme du gouvernement fédéral ou d'une initiative du secteur privé?

R : Il s'agit d'un programme du gouvernement fédéral. Des renseignements au sujet du programme actuel peuvent être obtenus en cliquant sur les liens suivants : Bâtiments résidentiels : http://www23.statcan.gc.ca/imdb/p2SV_f.pl?Function=getSurvey&SDDS=5155; Bâtiments non résidentiels : http://www23.statcan.gc.ca/imdb/p2SV_f.pl?Function=getSurvey&SDDS=5014).
REMARQUE : Le programme fait actuellement l'objet d'une mise à jour et les documents révisés seront publiés au cours des prochains mois.

5. Fournissez plus d'information ou un lien au sujet des deux catégories d'emplacements : RMR de plus de 50 000 personnes; collectivités de moins de 50 000 personnes. Y a-t-il une taille minimale pour ce qui est des collectivités? Les collectivités de plus de 50 000 personnes doivent-elles être couvertes à 100 %?

R : Vous trouverez dans le document ci-joint la liste des lieux géographiques qui sont visés. Pour les RMR ou AR, les collectivités ayant une valeur de 1 doivent être couvertes au moins une fois par mois, alors que les collectivités ayant une valeur de 2 doivent l'être au moins une fois par trimestre.



6. Veuillez définir le modèle de données de télédétection d'un point d'intérêt (Q10).

R : Dans un modèle de données de télédétection d'un point d'intérêt, nous identifierions des chantiers de construction à prendre en images en utilisant les données relatives aux permis de construction plutôt que de balayer des secteurs géographiques en entier pour détecter des activités de construction. La question concernant le type de données requises vise à déterminer si vous avez besoin simplement d'une adresse municipale ou plutôt de renseignements au sujet de la latitude et de la longitude, de la taille de l'image (bande), etc. Bref, quelle est la quantité nécessaire de renseignements pour préciser la collecte concernant un lieu ou une région en particulier? Quel type de renseignements devrez-vous avoir et dans quel format?

7. Pour ce qui est de la fréquence des collectes, dans quelle mesure le projet est-il souple?

R : Étant donné que le projet a été conçu pour faire partie d'un modèle de production de données concernant un volet important de notre économie, il y a très peu de souplesse par rapport à la fréquence des collectes. Les régions visées par des collectes mensuelles doivent faire l'objet d'une collecte tous les mois. Les régions visées par des collectes trimestrielles doivent faire l'objet d'une collecte tous les trois mois. Cela dit, il pourrait y avoir une certaine souplesse à l'intérieur du mois ou du trimestre concernant les dates d'achèvement des viaducs, selon la couverture nuageuse, etc.

8. Est-il nécessaire d'avoir une base de données des images brutes qui fournit la réponse à la question « combien de temps prend une construction de la mise en chantier à l'achèvement » ou peut-on seulement obtenir les réponses? À des fins d'examen et de reddition de comptes...

R : Il devra nécessairement y avoir un répertoire de toutes les images prises dans le cadre de ce projet puisque d'autres secteurs de l'organisme ou du gouvernement du Canada pourraient vouloir les utiliser.

Cela dit, il serait nécessaire d'avoir une base de données des images brutes qui fournit la réponse. Puisque notre organisme améliore continuellement ses systèmes, ses processus et ses méthodologies, nous devrions pouvoir être en mesure de mener des examens et des révisions de données si des méthodes à venir s'avéraient plus efficaces pour extraire des données concernant les investissements en construction de bâtiments.

9. Il ne sera pas possible d'indiquer la date exacte de la « mise en chantier » (selon la définition qui sera fournie à la réponse n° 1) et de l'« achèvement » de la grande majorité des projets de construction. Est-ce que les dates exactes de la mise en chantier et de l'achèvement du projet doivent être fournies? Qu'est-ce qui est acceptable?

R : Le projet vise à déterminer une estimation du nombre de projets « mis en chantier » et « achevés » au cours d'un mois. Une « date » précise n'est pas nécessaire, puisqu'on suppose que le nombre de mises en chantier et d'achèvements qui n'ont pas été consignés et de ceux qui ont été reportés dans un mois s'équilibreront en grande partie au bout du compte. Par contre, tous les efforts devraient être déployés pour gérer les risques liés aux erreurs systémiques, aux erreurs liées à l'échantillonnage, aux faux positifs, aux faux négatifs, etc. Les essais et l'évaluation compareront



les données de télédétection aux données recueillies sur le terrain par la SCHL, ainsi qu'à nos modèles de données internes, avant l'approbation du programme.

10. Le gouvernement du Canada désire-t-il obtenir une estimation des coûts pour l'ensemble de la masse terrestre au Canada ou seulement pour les régions urbaines qui présentent un intérêt?

R : Oui, le gouvernement du Canada désire obtenir une estimation concernant la **couverture entière de la masse terrestre au Canada** tous les trimestres, bien que certaines régions puissent être exclues à l'avenir selon la protection des terres (p. ex. des régions où le développement est précisément interdit, comme des parcs nationaux). En utilisant cette approche (l'imagerie radar), nous désirons couvrir de grandes bandes de terres de manière abordable afin de cerner des changements apportés à l'utilisation des terres et de mettre au point une liste des coordonnées ou des « points d'intérêt » qui mèneront à des images et à une évaluation supplémentaires dans le but de déterminer si des activités de construction ont lieu. L'imagerie radar n'a pas besoin d'être à une résolution inférieure à un mètre.

Veillez fournir une estimation du niveau de détail que vous jugez nécessaire pour effectuer cette tâche. Indiquez les renseignements qui sont, selon vous, pertinents pour évaluer la valeur de ce service.